



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

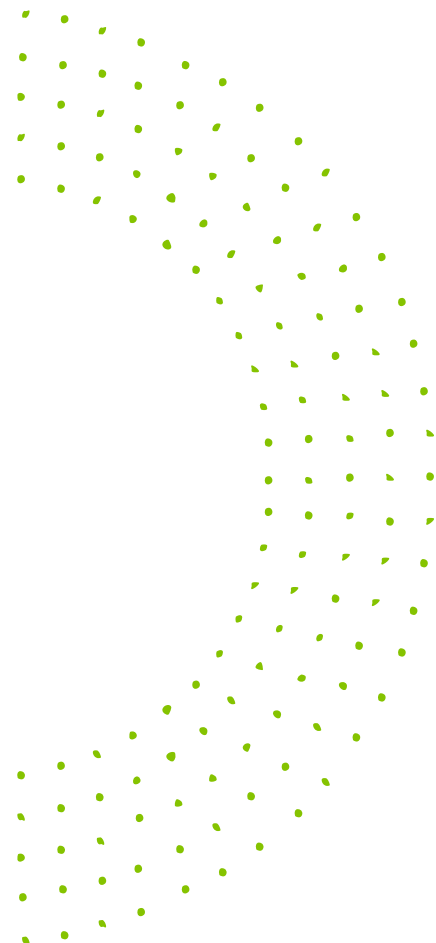
LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Brochure de présentation

2026

**FRANCE
NATION
VERTE** >

Agir • Mobiliser • Accélérer



I SOMMAIRE

- p.4 Décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022 relatif au Secrétariat général à la planification écologique
- p.5 Le Secrétariat général, un service agile et engagé, rattaché au Premier ministre
- p.6 Organigramme du Secrétariat général à la planification écologique

p.10 CHAPITRE 1 **Éclairer la décision, accompagner l'action**

- p.11 Réduire nos émissions de gaz à effet de serre
- p.12 Préserver et restaurer notre biodiversité
- p.13 Protéger nos ressources essentielles
- p.13 Adaptation : se préparer à une France à +4°C
- p.15 Outiller les territoires pour mieux s'adapter
- p.17 Focus sur la démarche des Conférences des Parties (COP) territoriales
- p.18 Industrie, alimentation, énergie : comment la planification écologique s'affirme comme un enjeu de souveraineté

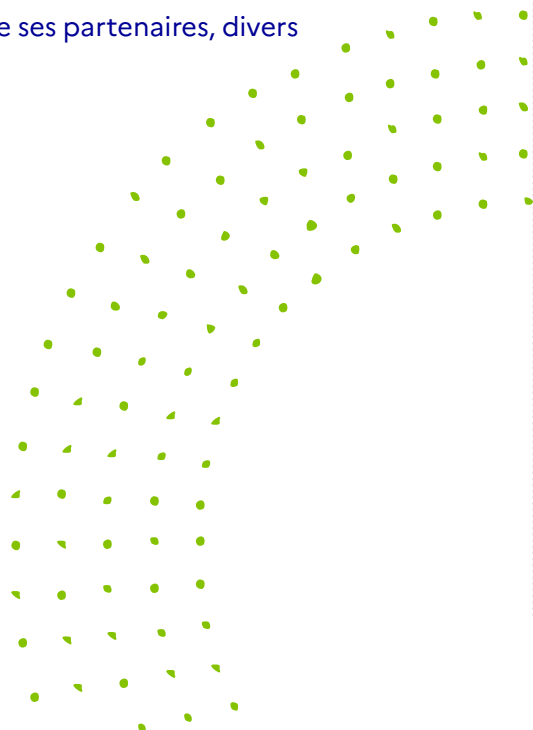
p.19 CHAPITRE 2 **Créer les conditions d'une transition juste et efficace**

- p.20 Intégrer la diversité des modes de vie des Français aux politiques de transition écologique
- p.22 Clarifier et redéfinir les besoins de financements de la transition écologique
- p.24 Renforcer la qualité des études d'impact des projets de loi
- p.25 Coordonner et accompagner les administrations pour que le levier du numérique et des données soit pleinement au service du pilotage des politiques publiques



DÉCRET N° 2022-990 DU 7 JUILLET 2022 RELATIF AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL À LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE

Il est créé un secrétariat général à la planification écologique qui exerce, sous l'autorité du Premier ministre, les attributions suivantes :

- 1°** Il coordonne l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire, en s'assurant du respect des engagements européens et internationaux de la France. Il veille en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux ;
 - 2°** Il veille à la mise en œuvre de ces stratégies par l'ensemble des ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions ;
 - 3°** Il veille à l'évaluation régulière des politiques menées au titre de ces stratégies et des plans d'action et à la publication d'indicateurs pour en rendre compte ;
 - 4°** Il veille à la cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec les stratégies mentionnées au 1° ;
 - 5°** Il prépare et coordonne les saisines et les réponses du Gouvernement aux avis du Haut Conseil pour le climat.
 - 6°** Il conçoit, met en œuvre et déploie, auprès des usagers et de ses partenaires, divers services en prolongement des missions précédentes.
- 

Le Secrétariat général, un service agile et engagé, rattaché au Premier ministre

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a été institué par le décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022. Placé sous l'autorité du Premier ministre, le SGPE est chargé de coordonner l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire. Il veille à la mise en œuvre de ces stratégies par l'ensemble des ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions. Le SGPE est responsable de l'évaluation régulière des politiques menées au titre de ces stratégies, ainsi que de la publication d'indicateurs de suivi.

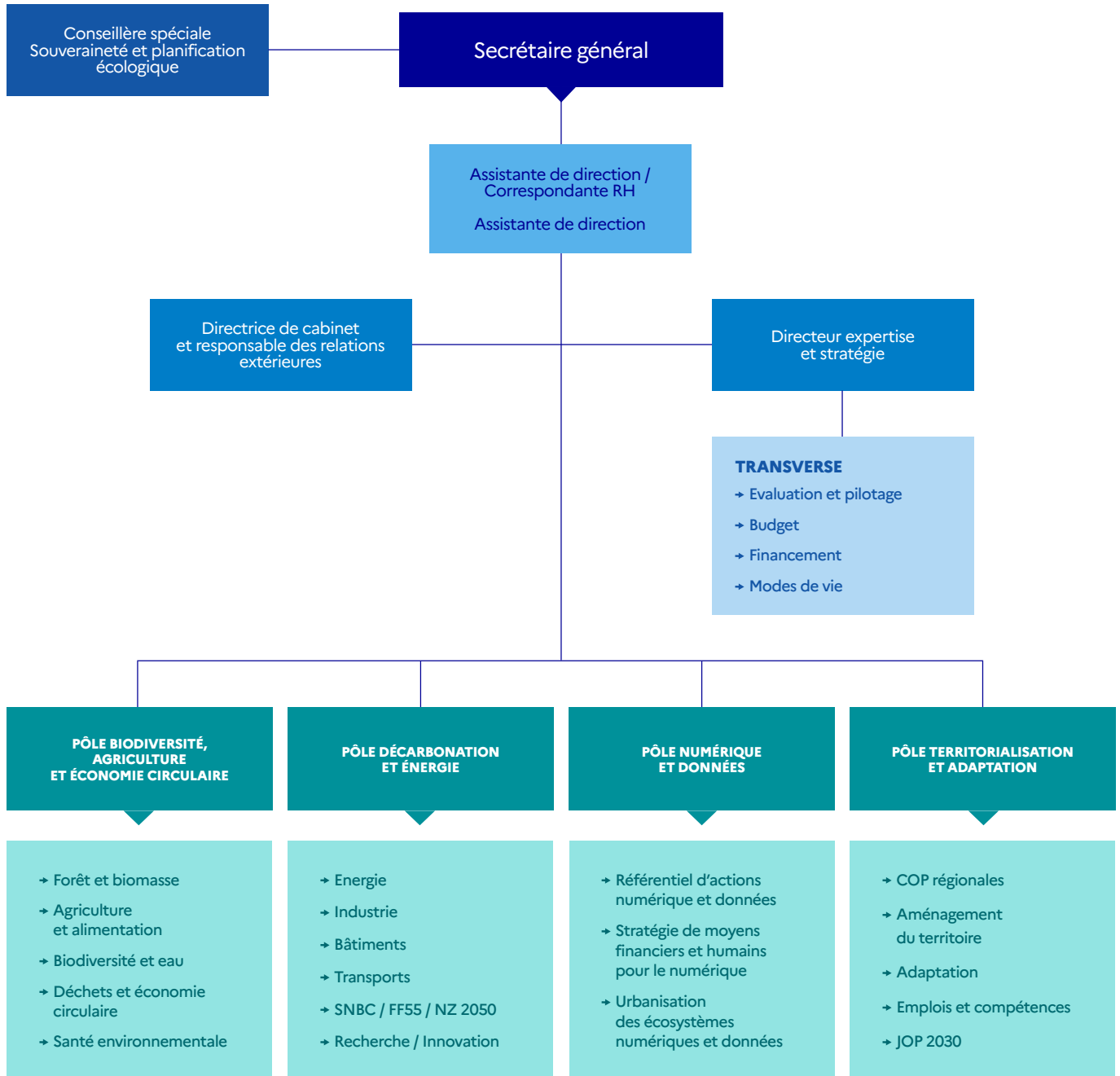
Organisé autour d'une trentaine d'agents en charge de programmes thématiques et sectoriels, le SGPE centre son action autour des stratégies et politiques publiques impactantes, avec une approche de moyen et long terme. La gouvernance interne de l'équipe et ses principes d'action permettent de structurer ses échanges avec les cabinets, les administrations et les parties prenantes externes (ONG, filières économiques,...), tout en conservant une capacité d'adaptation et de réactivité.

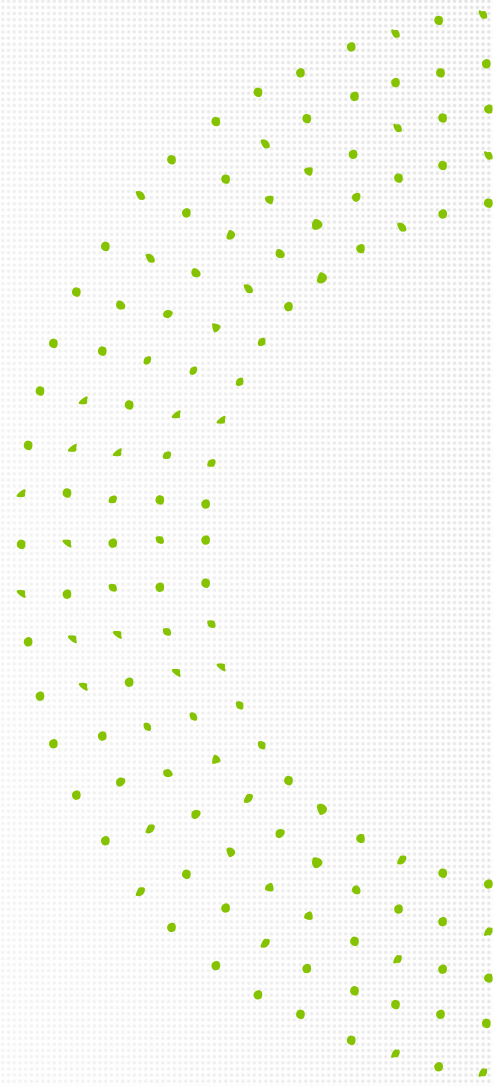
L'équipe est pluridisciplinaire est répartie en 4 pôles sectoriels :

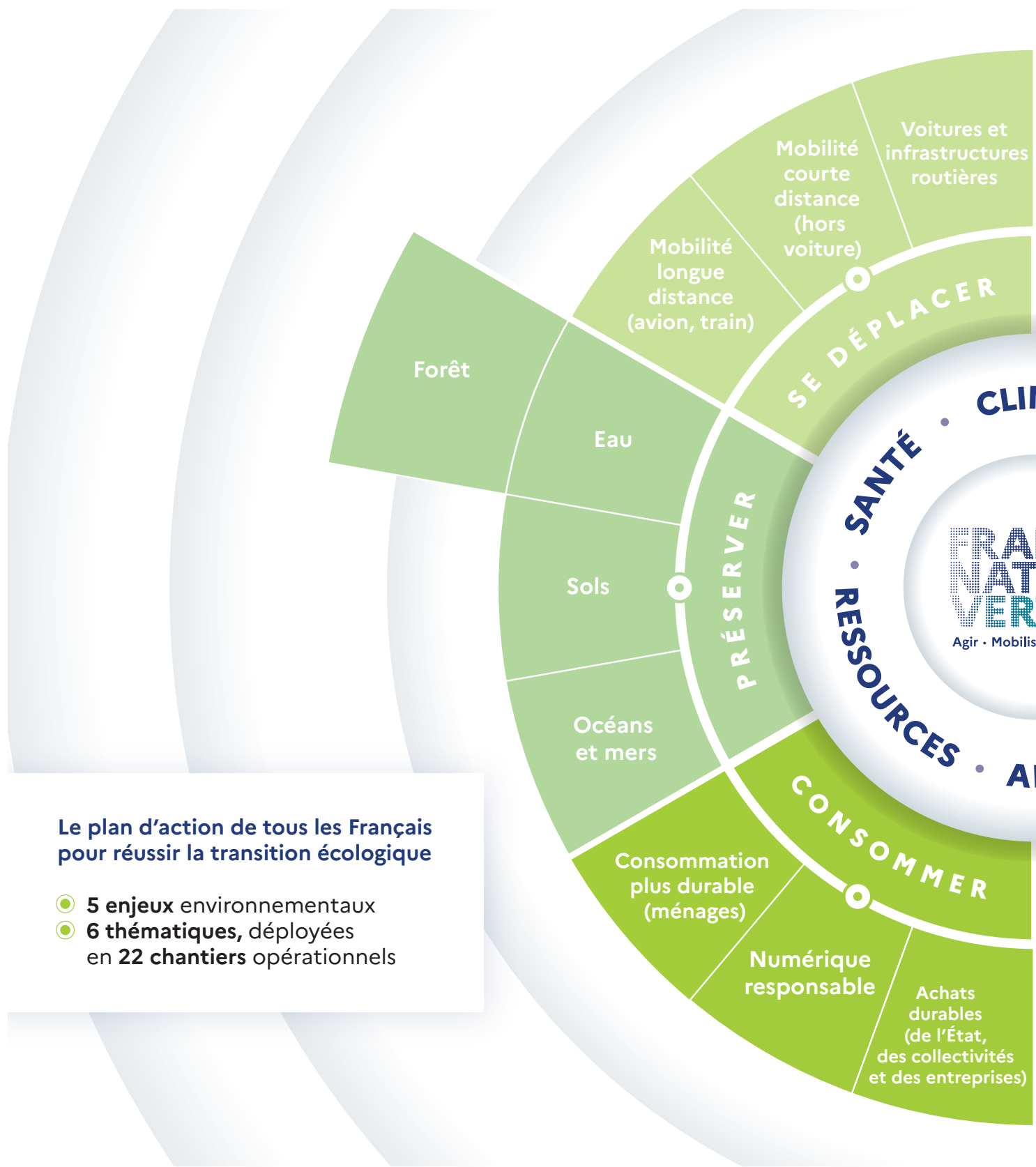
- **Le pôle « Agriculture, biodiversité et économie circulaire »** est chargé des politiques publiques concernant l'ensemble de nos ressources naturelles. Les membres de cette équipe appuient notamment les travaux concernant la gestion durable de la forêt, de nos ressources en eau, de nos sols, la transition écologique de l'agriculture, la restauration et la protection de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et la mise en cohérence de nos trajectoires (bouclage biomasse, eau...).
- **Le pôle « Décarbonation et Énergie »** est chargé des politiques publiques relatives à la décarbonation de nos infrastructures industrielles et énergétiques, du transport de voyageurs et de marchandises, ainsi que des bâtiments résidentiels et tertiaires.
- **Le pôle « Territorialisation et adaptation »** a la charge de porter la planification écologique au plus près des territoires (collectivités territoriales et acteurs locaux), en pilotant une démarche à la maille régionale et infrarégionale. L'équipe et l'administration territoriale de l'Etat accompagnent les collectivités à la construction et au pilotage de leur feuille de route. Cette équipe a notamment élaboré et mis en œuvre la méthode des COP régionales.
- **Le pôle « Numérique et Données »** met les outils numériques et la donnée au service de la transition écologique, selon les axes du référentiel d'actions Numériques et Données de la planification écologique publié en novembre 2023 et mis à jour en 2025. Cette équipe de 3 personnes coordonne, avec la Direction interministérielle du Numérique, la démarche d'urbanisation des systèmes d'information, pour maximiser l'effet de levier du numérique au service de la planification écologique.

Le SGPE dispose également de compétences transverses qui visent à créer les conditions d'une transition écologique réussie sur le plan financier (doctrine de financement de la transition), **normatif** (évaluation et suivi des indicateurs) **et sociologique** (analyse et prise en compte des modes de vie dans la définition de politiques publiques environnementales).

Organigramme du Secrétariat général à la planification écologique







Le plan d'action de tous les Français pour réussir la transition écologique

- **5 enjeux** environnementaux
- **6 thématiques**, déployées en **22 chantiers** opérationnels





CHAPITRE

01

ÉCLAIRER LA DÉCISION, ACCOMPAGNER L'ACTION

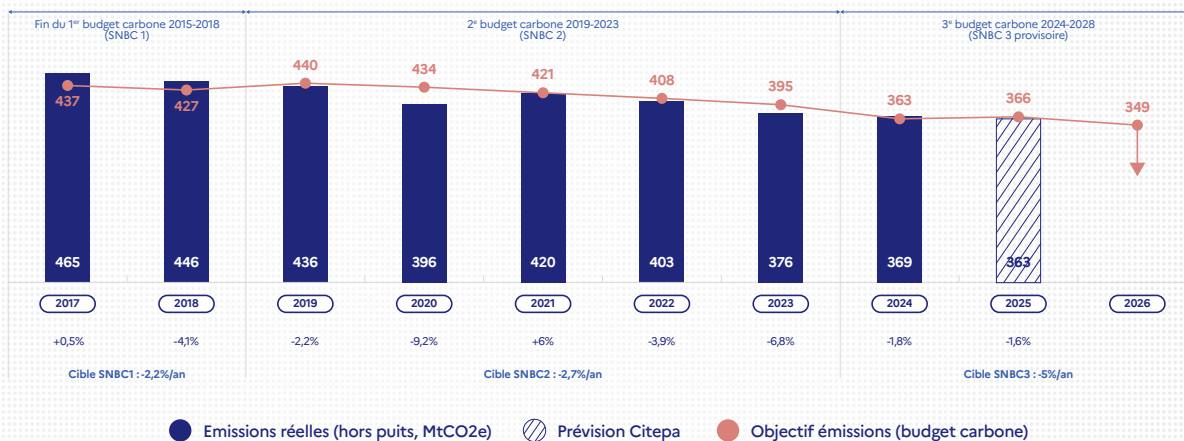


La planification écologique est une méthode globale, permettant d'agir de façon coordonnée avec l'ensemble des Français, des entreprises et des collectivités, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique que sont l'atténuation, l'adaptation, la préservation des ressources, la protection de la biodiversité et la réduction des pollutions qui impactent la santé. Sous l'autorité du Premier ministre, le SGPE est le garant de cette démarche systémique.

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

La France s'est engagée à réduire ses émissions brutes de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 par rapport à 1990 tout en préservant son puits de carbone, soit 200 millions de tonnes équivalent CO₂ à économiser par an par rapport à 2019. Les travaux de planification écologique ont proposé une décomposition de cet effort parmi les secteurs clés (transport, agriculture, bâtiment, industrie, énergie et puits de carbone) avec une répartition fine dans plus de 40 leviers d'action physiques en cohérence avec le projet de Stratégie nationale bas carbone (SNBC 3). La baisse des émissions domestiques brutes (hors puits) a permis entre 2022 et 2023 de remettre la France sur la bonne trajectoire avec une baisse de -5,8%. En 2024, les émissions françaises se replient plus légèrement de 0,9 % seulement.

Emissions de gaz à effet de serre / En 2024 et 2025, la baisse ralentit et rend la trajectoire incertaine pour la tenue de nos engagements 2030 sans mesures additionnelles



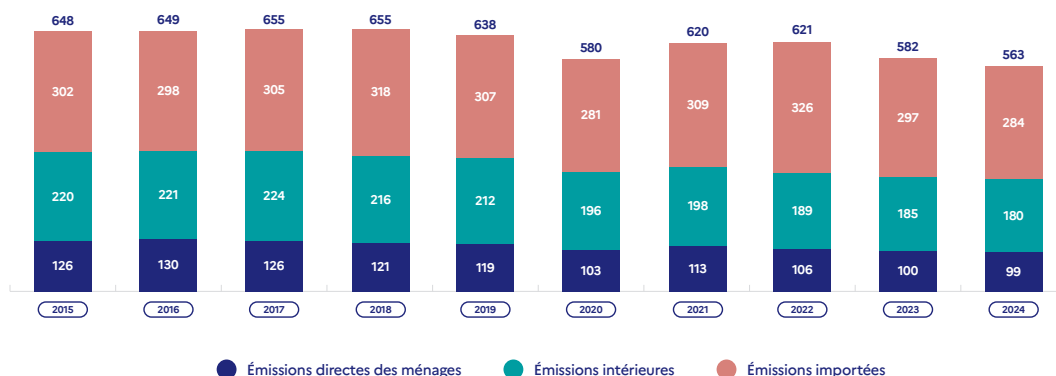
Source : projet SNBC3, décembre 2025

CHANGER DE RYTHME

Sur les trois premiers trimestres 2025, la France continue d'observer une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre (-1,7%, hors soutes internationales) par rapport à la même période en 2024. Un rythme toutefois insuffisant pour atteindre la trajectoire visée par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) à horizon 2030. Selon les analyses préliminaires, les principales baisses sont observées dans le secteur de l'industrie, avec des effets à la fois liés à la décarbonation et au niveau de production industrielle. Le secteur des transports réduit également ses émissions, grâce notamment à l'amélioration de l'efficacité et l'électrification du parc, mais le rythme de baisse devra tripler pour être en ligne avec les objectifs. Le secteur du bâtiment connaît également une légère baisse, mais reste très loin des objectifs ambitieux fixés par le projet de SNBC3, qui passeront notamment par la massification de l'installation de systèmes de chauffage décarbonés (pompes à chaleur, réseaux de chaleur). Les émissions du secteur agricole sont en baisse, cohérente avec les trajectoires de la SNBC3. Enfin, le secteur de la production d'énergie voit ses émissions stagner, après avoir fortement contribué aux baisses des dernières années. Ces données provisoires fournies par le Citepa devront être consolidées dans les inventaires d'émissions définitifs, mais elles nous invitent à identifier les moyens d'actions pour retrouver un rythme de baisse en phase avec les engagements annuels de la France (- 5%/an).

Emissions GES à 2024 | L'empreinte carbone baisse également

L'empreinte carbone et ses composantes (MtCO₂e) (hors émissions exportées, environ 125MtCO₂e en 2024)



Source : Emissions de GES et empreinte carbone de la France, SDES, 16/10/25

La SNBC s'appuie sur la démarche de planification écologique initiée en 2022, qui propose à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement et individuellement à réduire notre empreinte écologique et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Dans ce cadre, le calcul en émissions de gaz à effet de serre territoriales reste nécessaire mais ne suffit plus : il faut désormais tenir compte des émissions liées à nos importations et des risques de fuite de carbone. En complément des objectifs sur les émissions territoriales, la France s'engage ainsi également à baisser son empreinte carbone, qui prend en compte les émissions importées issues de l'ensemble de la consommation française. Sur la base des connaissances scientifiques, et afin de réduire l'empreinte carbone de la France à un rythme cohérent avec les objectifs de l'accord de Paris, tout en reconnaissant l'influence de la décarbonation du reste du monde, l'objectif est d'atteindre une empreinte carbone entre 160 MtCO₂e et 215 Mt CO₂e, soit une réduction de -71% à -79% en 2050 par rapport à 2010. Ramenée par habitant, l'empreinte moyenne d'un français serait ainsi comprise entre 2,3 tCO₂e/hab et 3,1 tCO₂e/hab en 2050. Des orientations ont été fixées pour diminuer nos émissions importées : encourager la consommation responsable (par exemple via la régulation de la publicité) et réduire la surconsommation de certains biens d'équipements (fast-fashion) ; pivoter d'une économie linéaire à une économie circulaire en maximisant le potentiel des REP et de la loi AGEC, en développant la réparation ou encore en valorisant le marché de la seconde main, et enfin réduire le contenu carbone des produits importés via la mise en place des mesures miroirs environnementales, la négociation d'accords commerciaux avec des objectifs contraignants, etc. Selon les derniers chiffres disponibles, les émissions importées pour satisfaire la demande finale française représentent 50 % de l'empreinte en 2024 contre 40% en 1990.

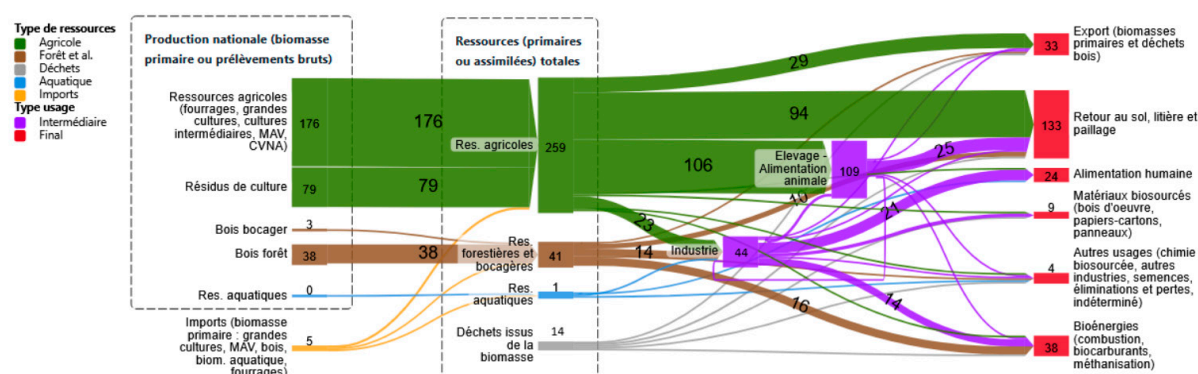
Préserver et restaurer notre biodiversité

Pour faire face aux cinq pressions humaines sur la biodiversité (artificialisation des milieux, surexploitation des ressources, changement climatique, pollutions et espèces exotiques envahissantes), la France a pris des engagements internationaux au titre de la Convention sur la diversité biologique. Au niveau national, la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) traduit ces engagements en objectifs de planification écologique, répartis dans trois volets d'action prioritaires : réduire les pressions qui s'exercent sur les écosystèmes au niveau global ; restaurer la biodiversité dans les zones dégradées ; et mobiliser tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, entreprises, citoyens). Le suivi de la stratégie s'opère via 40 mesures phares dotées d'indicateurs chiffrés.

Protéger nos ressources essentielles

Préserver nos ressources (eau, sols, matières premières), c'est s'assurer de leur disponibilité pour l'avenir. Nous devons nous préparer dès maintenant à un usage plus sobre et plus équitablement réparti, à un meilleur suivi prospectif de la ressource, ainsi qu'à son recyclage ou son réemploi. Des efforts ont été faits ces dernières années, sur l'eau, la protection des surfaces contre l'artificialisation, ou encore sur la collecte de nos bio-déchets. Mais tout laisse présager que la pression sur la ressource va continuer à se renforcer. Il faut donc, pour tous les usages et dans tous les territoires, continuer à réduire les besoins et développer les alternatives.

Cartographie des flux 2025 de biomasse (en MtMS)



Source : Ademe, GIS biomasse, décembre 2025.

MAV : Maraîchage, arboriculture et viticulture / CNVA : Cultures à vocation non alimentaire

Adaptation : se préparer à une France à +4°C

Les effets du changement climatique sont déjà visibles et vont s'intensifier dans les prochaines décennies, avec à la clé un coût croissant des dommages et des secteurs économiques moins résilients. Face à ces risques, la planification écologique intègre dans ses travaux une démarche d'adaptation au changement climatique en cohérence avec les autres objectifs de la transition.

Le dernier Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), publié en mars 2025, donne un cadre d'action en 52 mesures d'adaptation à soutenir et mettre en œuvre. La trajectoire de réchauffement de référence (+3°C au niveau mondial en 2100 et +4°C en France hexagonale) fournit un horizon commun qui permet à chaque acteur public et privé d'intégrer le climat futur dans ses décisions, qu'il s'agisse d'urbanisme, de mobilités, d'eau, d'agriculture ou de protection de la biodiversité.

Le SGPE fait aujourd'hui résonner cette stratégie nationale avec les spécificités de chaque territoire : vulnérabilités climatiques, tissus économiques, usages des sols, ressources en eau, dynamiques démographiques. C'est tout l'enjeu des COP territoriales, qui se sont déroulées en 2025 et qui permettent de décliner le PNACC et la planification écologique à l'échelle régionale puis infrarégionale.

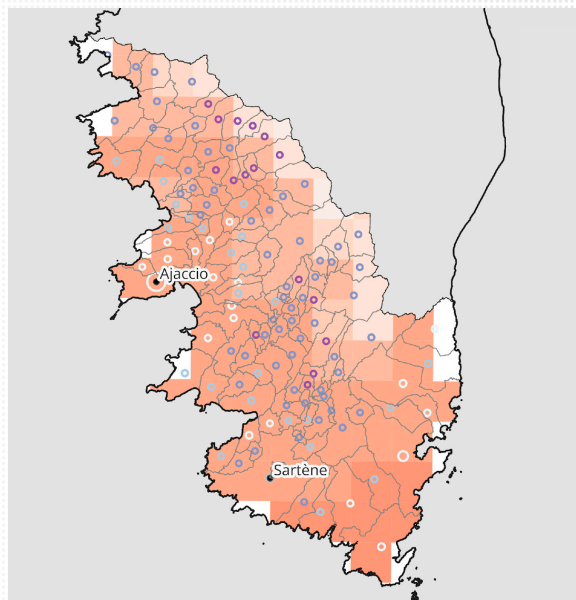


Outiller les territoires pour mieux s'adapter

Les données et cartes rassemblées par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) dans le cadre des COP régionales constituent un support de dialogue avec les territoires pour identifier leurs enjeux prioritaires d'adaptation au changement climatique.

En s'appuyant sur les données publiques produites par l'État et ses opérateurs, notamment Météo-France, la démarche des COP régionales propose aux acteurs des territoires une représentation tangible de la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) à horizon 2050. Les cartes et données favorisent ainsi une meilleure compréhension des effets locaux du changement climatique et permettent de hiérarchiser les priorités d'adaptation à l'échelle infra-régionale. Elles facilitent un diagnostic partagé, un débat éclairé et une identification des actions « sans regrets », traduisant ainsi les engagements nationaux dans des feuilles de route territoriales.

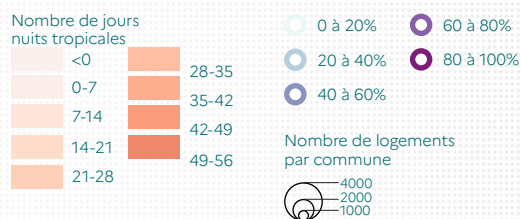
Concrètement : la superposition de données sur les effets probables du changement climatique (augmentation des températures, sécheresse, inondations, érosion du littoral...) et des facteurs de sensibilité locale (présence de populations fragiles, infrastructures, zones agricoles, établissements scolaire..) permet d'identifier les zones où les risques climatiques impactent des enjeux territoriaux spécifiques. Par exemple, dans le département de Corse-du-Sud, cette carte permet de localiser les zones où l'on constate un écart plus ou moins important en termes de nombre de nuits tropicales à 2050 par rapport à la référence. Croiser cette donnée représentant de manière prospective les vagues de chaleur avec la localisation des logements énergétiquement peu performants (DPE E, F ou G) permet une première étape d'identification des priorités d'adaptation pour protéger les populations les plus vulnérables. Il en va de même, dans le Bas-Rhin si l'on superpose la carte de répartition des foyers par performance énergétique avec celle permettant de visualiser les zones du département où le nombre de nuits tropicales sera le plus important d'ici 2050 par rapport à la référence. Ce croisement permet d'illustrer les priorités en matière de rénovation énergétique, afin de promouvoir le « confort d'été » et lutter plus efficacement contre les « appartements bouillottes thermiques » en été (équivalents des « passoires thermiques » l'hiver).



Ecart du nombre de nuits tropicales à 2050 X Logements DPE E, F ou G par communes dans la Corse-du-Sud

Croisement de cartes

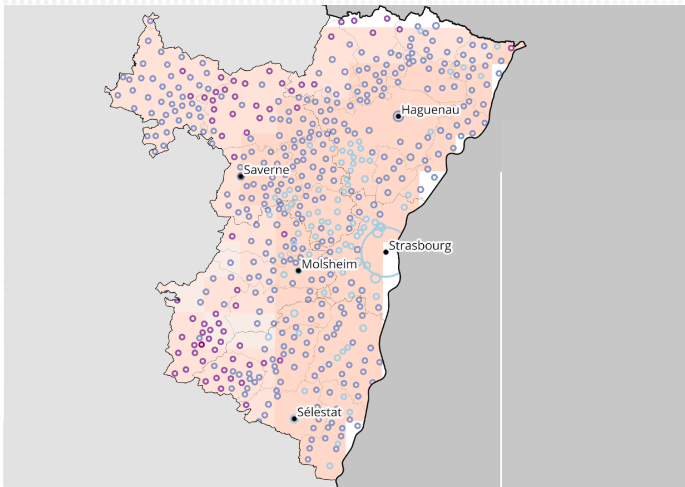
Ecart du nombre de jours nuits tropicales à 2050 par rapport à la référence x Logements DPE E, F ou G par commune en % = carte ci-dessus



Message clé :

- Une nuit dite tropicale, est une nuit au cours de laquelle la température minimale ne descend pas au-dessous de 20°C.
- En 2050, le nombre de nuits tropicales dans la Corse-du-Sud aurait augmenté entre 18 et 45 nuits supplémentaires par rapport à la référence.
- La chaleur nocturne altère la qualité du sommeil et affecte la santé.
- La part de logement avec un DPE E, F ou G, i.e. des logements énergétiquement peu performants, se concentre dans le nord du département.

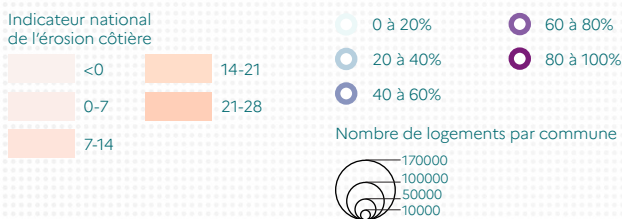
Sources : Météo-France/DRIAS, CSTB



Écart du nombre de nuits tropicales à 2050 X Logements DPE E, F ou G par communes dans le Bas-Rhin

Croisement de cartes

Écart du nombre de jours nuits tropicales à 2050 par rapport à la référence x Logements DPE E, F ou G par commune en % = carte ci-dessus



Message clé :

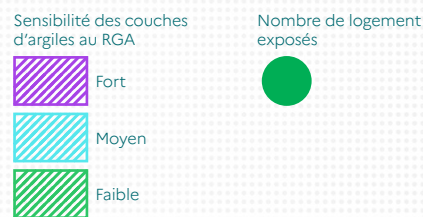
- En 2050, le nombre de nuits tropicales dans le Bas-Rhin aurait augmenté d'environ 15 nuits supplémentaires par rapport à la référence.
- La chaleur nocturne altère la qualité du sommeil et affecte la santé.
- La part de logement avec un DPE E, F ou G, i.e. des logements énergétiquement peu performants, se concentre dans le nord-ouest et le sud-ouest du département.

Sources : Météo-France/DRIAS, CSTB

Logements exposés au retrait et gonflement des argiles dans l'Aude (11)

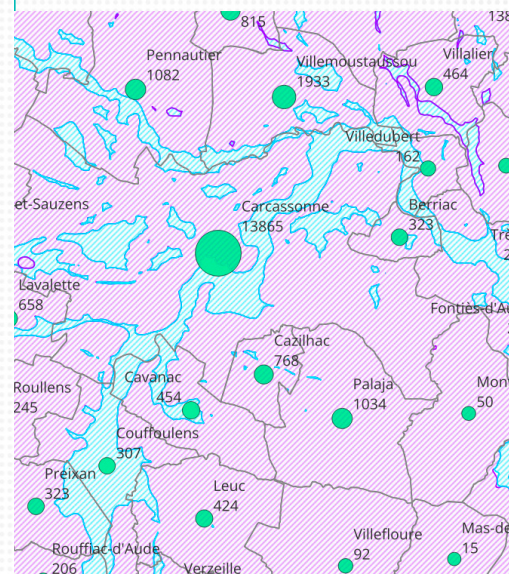
Croisement de cartes

Sensibilité des couches d'argiles au RGA x Nombre de logement exposés au risque de RGA = carte ci-dessous



Message clé :

- Le département de l'Aude est particulièrement affecté par le risque de RGA
- Forte concentration de logements dans les secteurs à risque fort et moyen



Sources : Georisques, CGDD / SDES

OUTRE-MER : LE SGPE ACCOMPAGNE LA RELOCALISATION DU VILLAGE DE MIQUELON

Le village de Miquelon, aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon, fait face à la montée du niveau de la mer et à l'érosion côtière aggravées par le réchauffement climatique, menaçant directement ses habitations et infrastructures. Cas concret et urgent d'adaptation, la préservation de ce territoire insulaire fragile passe par une relocalisation intégrale du village tout en assurant la sécurité et le maintien des activités locales. Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) accompagne cette démarche complexe et aide à construire un projet d'adaptation éclairé, intégré, respectueux de l'environnement, visant à protéger les habitants et à renforcer la résilience du village face aux aléas climatiques futurs.

Focus sur la démarche des Conférences des Parties (COP) territoriales

Partout en France, les territoires s'engagent pour accélérer la transition écologique, au plus près des réalités locales. C'est dans cet esprit que la territorialisation de la planification écologique a été engagée le 29 septembre 2023, afin de faire de l'action environnementale un projet collectif, construit avec et par les acteurs des territoires.

Co-pilotée par les préfets de région et les présidents de Conseils régionaux, cette démarche fédère l'État, les collectivités, la société civile et les acteurs économiques autour de feuilles de route partagées. Leur élaboration et leur mise en œuvre s'inscrivent dans un cadre vivant et évolutif, rythmé chaque année par des Conférences des parties (COP) régionales.

En 2024, la première année des COP régionales a ouvert un large espace de dialogue dans chaque région. Ces échanges ont permis de croiser expertises, initiatives locales et ambitions collectives pour construire des plans d'action en matière d'atténuation du changement climatique, de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Les premières feuilles de route régionales, publiées fin 2024 et début 2025, ont été partagées lors d'événements rassemblant l'ensemble des parties prenantes engagées dans la dynamique.

En mars 2025, une nouvelle circulaire est venue conforter cette dynamique en invitant les acteurs régionaux à enrichir les feuilles de route

avec les enjeux d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Cette évolution marque une mobilisation accrue de l'échelon départemental et conduit à des feuilles de route désormais structurées autour de quatre volets complémentaires : atténuation, biodiversité, préservation des ressources et adaptation. Ces documents ont été publiés fin 2025 et d'autres le seront courant 2026.

En 2026 et les années suivantes, les COP régionales continueront d'accompagner la mise en œuvre concrète des actions à tous les niveaux, avec des temps annuels de partage et de bilan. L'enjeu central est désormais de renforcer encore l'implication des acteurs de terrain – collectivités locales, entreprises, associations et citoyens – pour faire vivre ces feuilles de route au quotidien. Le Secrétariat général à la planification écologique accompagne cette mobilisation en assurant le suivi des travaux, leur cohérence avec les objectifs nationaux et leur adaptation aux spécificités territoriales, notamment à travers la publication annuelle d'un bilan valorisant l'engagement collectif des territoires.

+250
groupes de travail
et concertations
ont été montés
sur le territoire
en 2024

100%
des départements
hexagonaux ont
tenu une réunion
abordant le sujet de
l'adaptation en 2025

+7300
participants ont
été mobilisés
dans les réunions
départementales
en 2025

Industrie, alimentation, énergie : comment la planification écologique s'affirme comme un enjeu de souveraineté

En réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et en soutenant une production locale et décarbonée, la planification écologique renforce la souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire de la France. Elle constitue un levier stratégique pour sécuriser nos approvisionnements, développer des filières d'avenir et garantir à tous une alimentation saine et durable.

En 2024 encore, les énergies fossiles constituent le principal moteur de notre économie et un des piliers essentiels de nos modes de vie. La planification écologique, en préparant notre sortie progressive de cette dépendance, aura un double effet positif sur notre souveraineté. D'une part notre énergie sera demain produite plus localement, que ce soit la chaleur en réseau à partir de biomasse ou de géothermie, l'électricité déjà largement décarbonée en France, le gaz avec la montée en charge de la production de biométhane, et les carburants via les bio ou e-carburants. D'autre part, nos industries pourront se positionner sur les secteurs stratégiques de la transition : par exemple, décarboner la production de chaleur dans les logements augmentera les ventes de pompes à chaleur. Nos champions français pourront ainsi répondre à une partie de cette demande et garantir notre souveraineté industrielle et les retombées économiques pour les territoires. Les constructeurs de véhicules fourniront des véhicules électriques en intégrant au maximum la chaîne de valeur sur notre sol (batteries, etc.). Enfin la relance d'un nouveau programme nucléaire aura des effets bénéfiques pour tout un écosystème d'entreprises au côté d'EDF.

La planification écologique est également l'opportunité de soutenir la souveraineté alimentaire. Plusieurs leviers comme la réduction de notre dépendance aux intrants, le soutien aux productions locales durables, ou la valorisation des produits dans une chaîne de valeur nationale contribuent de manière concomitante aux objectifs nationaux en matière de biodiversité, d'empreinte carbone, et de résilience aux aléas climatiques et économiques.

Entendue dans la loi comme « le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale », la souveraineté alimentaire se décline à travers plusieurs plans sectoriels, concernant notamment les fruits et légumes, l'élevage et les protéines végétales. A titre d'exemple, le développement de la filière française de protéines végétales est essentiel pour répondre aux objectifs de planification écologique (ex., fixation symbiotique, couverture des sols, réduction des émissions importées, alimentation saine et durable) tout en améliorant la souveraineté de notre élevage, le taux d'auto-alimentation en tourteaux pour l'alimentation animale étant aujourd'hui inférieur à 50%.

En articulant transition énergétique, réindustrialisation et souveraineté alimentaire, la planification écologique donne à la France les moyens de maîtriser ses ressources, de soutenir ses filières stratégiques et de protéger son modèle agricole.

Elle trace ainsi une trajectoire de long terme au service de l'indépendance du pays, de la résilience de son économie et de la sécurité alimentaire des générations présentes et futures.

**« DONNER
À LA FRANCE
LES MOYENS
DE MAÎTRISER
SES RESSOURCES,
DE SOUTENIR
SES FILIÈRES
STRATÉGIQUES
ET DE PROTÉGER
SON MODÈLE
AGRICOLE »**

CHAPITRE

02

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE TRANSITION JUSTE ET EFFICACE

La planification écologique propose un cadre de mobilisation commun à l'ensemble de ses parties prenantes, visant à partager les conditions d'une transition juste et efficace.

Ce cadre se décline de façon transverse à la fois sur les enjeux de financement, d'évaluation des politiques publiques, de souveraineté et d'accompagnement des modes de vie. Le SGPE pilote et coordonne ces travaux en coopération avec les administrations compétentes.



Intégrer la diversité des modes de vie des Français aux politiques de transition écologique

Il n'existe pas de scénario de transition qui nous permette collectivement d'atteindre nos objectifs sans transformations au niveau individuel. Selon les estimations, ce sont 20 à 25 % des changements qui se jouent à cette échelle. Pour autant, en déduire que ceux-ci ne dépendent que de la volonté des individus ou de leur niveau de sensibilisation à l'importance de cette transition, ce serait nier qu'une grande part de nos pratiques quotidiennes sont déterminées par un système matériel, économique et culturel, duquel il est difficile de s'affranchir complètement.

Alors que nous n'avons jamais été aussi certains du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs environnementaux, il est de plus en plus évident que la transition écologique provoque des frictions, voire des impasses.

Il est tentant de faire du scénario de transition un grand récit mobilisateur. Mais cette approche montre ces limites, tant il est difficile pour un grand nombre de Français de se reconnaître dans le stéréotype qui en découle. **La transition écologique, ses récits et ses outils de politiques publiques doivent tenir compte de la diversité des modes de vie.**

C'est pour répondre concrètement à cet enjeu que le SGPE cherche à mieux décrire les conditions de différents groupes sociaux face à l'enjeu de la transition. En mobilisant les données existantes sur les habitudes de transport, de consommation, d'alimentation, il s'agit de saisir la variété des situations, de mesurer précisément les contraintes et les marges de manœuvre, et d'en tirer les conséquences pour notre action.

C'est en adressant la question sociale que pose la transition que celle-ci pourra se matérialiser non pas comme un horizon unique, mais comme une opportunité plurielle, à laquelle des individus différents peuvent aspirer.

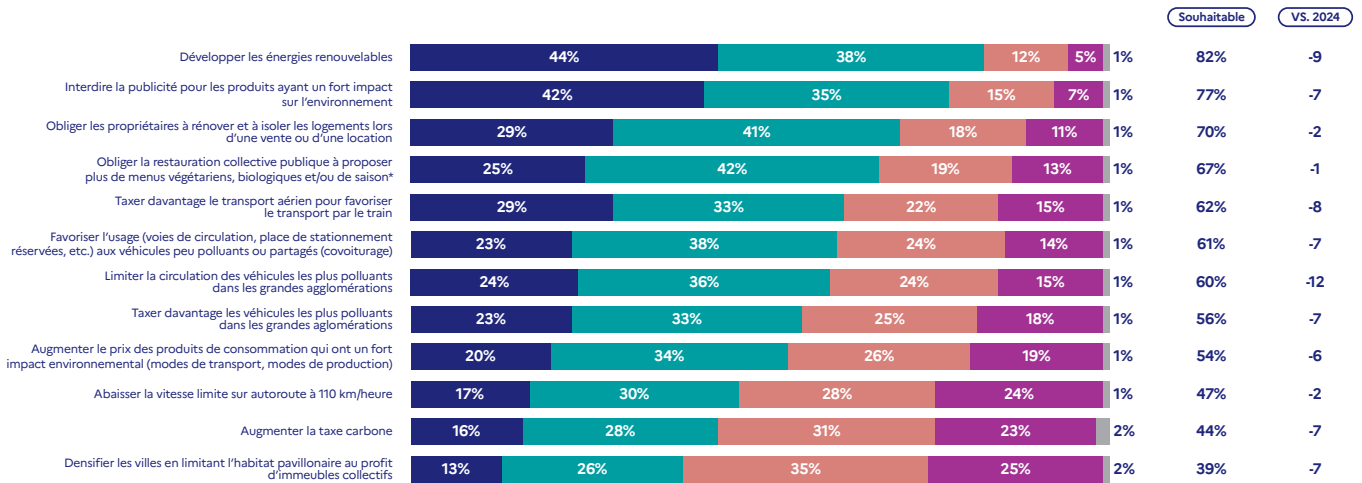
IMPACT DE LA PUBLICITÉ SUR LA CONSOMMATION DURABLE

Nos modes de consommation sont à l'origine d'une grande partie de nos émissions (pour un Français moyen, la consommation – notamment alimentaire – représente plus d'un tiers de l'empreinte carbone), ainsi que de la production d'une quantité de déchets qui dépasse largement nos capacités de collecte et de recyclage et impactent l'environnement. **Pour notre santé, mais aussi pour permettre à notre système économique de perdurer, et de gagner en souveraineté, il nous faut donc permettre une évolution rapide de ces habitudes de consommation.**

L'impact de la publicité sur la construction des normes socio-culturelles, et sur nos achats quotidiens n'est plus à démontrer. Celle-ci peut et doit alimenter des imaginaires compatibles avec la transition écologique. Or les dépenses publicitaires sont aujourd'hui très largement concentrées sur un petit nombre de produits dont la consommation excessive pose des enjeux sanitaires et environnementaux majeurs.

La croissance de la publicité en ligne ne fait qu'accroître ce défi, en plus de poser une question existentielle aux médias traditionnels qu'elle finance. Il est donc urgent mieux documenter les flux de dépenses publicitaires, et de renégocier les termes de l'auto-régulation de ce secteur.

L'opinion sur les mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre



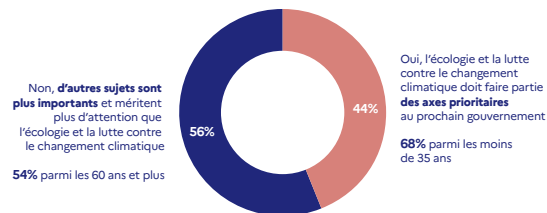
● Très souhaitable ● Assez souhaitable ● Pas vraiment souhaitable ● Pas du tout souhaitable ● NSP

*Jusqu'en 2024, l'item était libellé : « Obliger la restauration collective publique à proposer une offre de menu végétarien biologique »

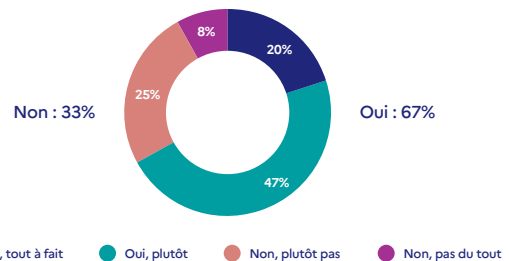
Source : « Représentations sociales du changement climatique », baromètre Opinionway pour l'Ademe, 26e vague, novembre 2025.

Un backlash écologique relevant davantage de la construction médiatique que d'une réalité sociétale

Question : Et selon vous, le prochain gouvernement doit-il faire de l'écologie et de la lutte contre le changement climatique un des axes prioritaires de sa politique ?



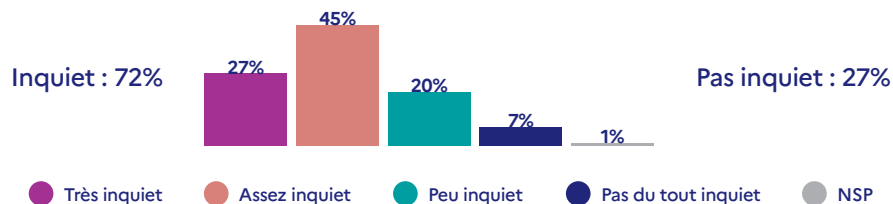
Question : Selon vous, l'État doit-il accentuer la planification écologique pour lutter contre le changement climatique et créer des emplois dans le domaine de la transition énergétique, même si cela représente un coût pour les finances publiques et un cadre plus contraignant ?



Source : Ipsos bva pour le Réseau Action Climat | La perception par les Français des enjeux et des mesures écologiques - Octobre 2025

L'inquiétude face au changement climatique

Question : Personnellement, êtes-vous inquiet ou pas concernant le changement climatique ?



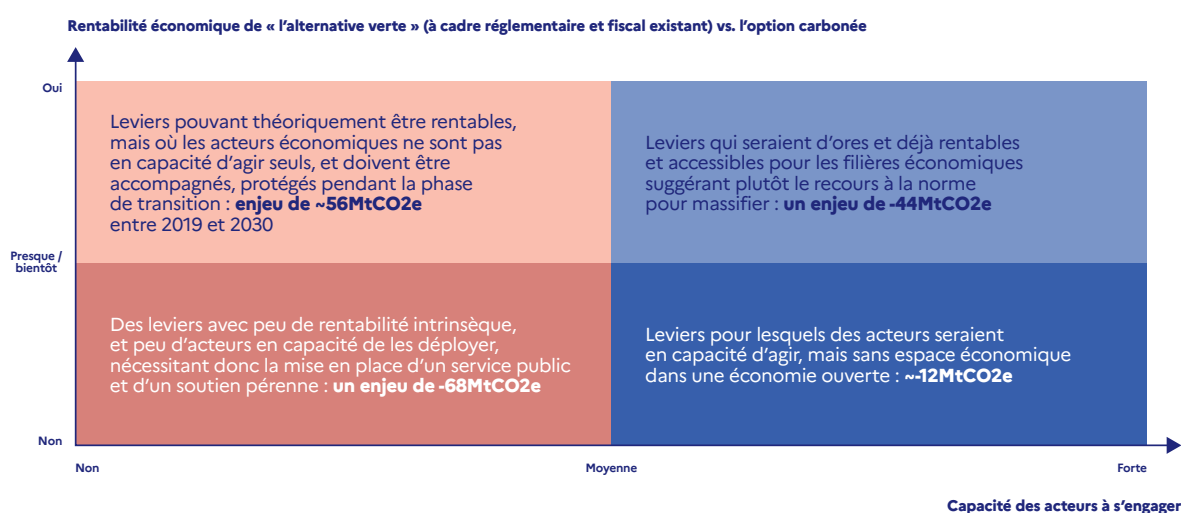
Source : « Représentations sociales du changement climatique », baromètre Opinionway pour l'Ademe, 26e vague, novembre 2025.

Clarifier et redéfinir les besoins de financements de la transition écologique

La contrainte portant sur les finances publiques rend d'autant plus pressant le besoin d'efficacité et d'efficience de la dépense publique, un impératif qui s'applique tant aux dépenses de soutien à la transition écologique qu'à celles qui risquent de la ralentir. Dans ce contexte, le SGPE apporte un appui dans la préparation des décisions clés relatives au financement, notamment en amont des projets de loi de finances (PLF) mais aussi en essayant de clarifier là où l'État doit engager des financements publics, et là où d'autres instruments de politique publique peuvent s'avérer plus pertinents, comme la réglementation ou la fiscalité. Pour alimenter cette démarche d'éclairage, des travaux interministériels coordonnés par le SGPE – en lien avec la Direction générale du Trésor et la Direction du Budget – ont ainsi permis d'enrichir la SPAFTE 2025 avec des éléments d'analyse microéconomique de la rentabilité des investissements bas-carbone, fondés sur des études de cas, et complétés par un examen des capacités socio-techniques et financières des acteurs à les réaliser.

Utiliser au mieux l'argent public, c'est aussi s'assurer que cet argent soutienne des investissements prioritaires : c'est d'ailleurs tout l'objet de la planification écologique, qui a établi des trajectoires physiques de référence permettant d'assurer le bouclage énergétique et une cohérence avec la neutralité carbone à horizon 2050. Ceci conduit par exemple à donner la priorité, dans le secteur du bâtiment, à l'installation de pompes à chaleur et à la rénovation des passoires énergétiques : ces lignes directrices permettent ensuite d'orienter les financements publics (MaPrimeRénov',...) vers ces priorités. Cela implique également d'adopter un réflexe adaptation, pour éviter les investissements qui ne seront plus adaptés dans quelques années à cause des vagues de chaleur, de l'érosion côtière ou bien encore de la transformation de l'économie de montagne.

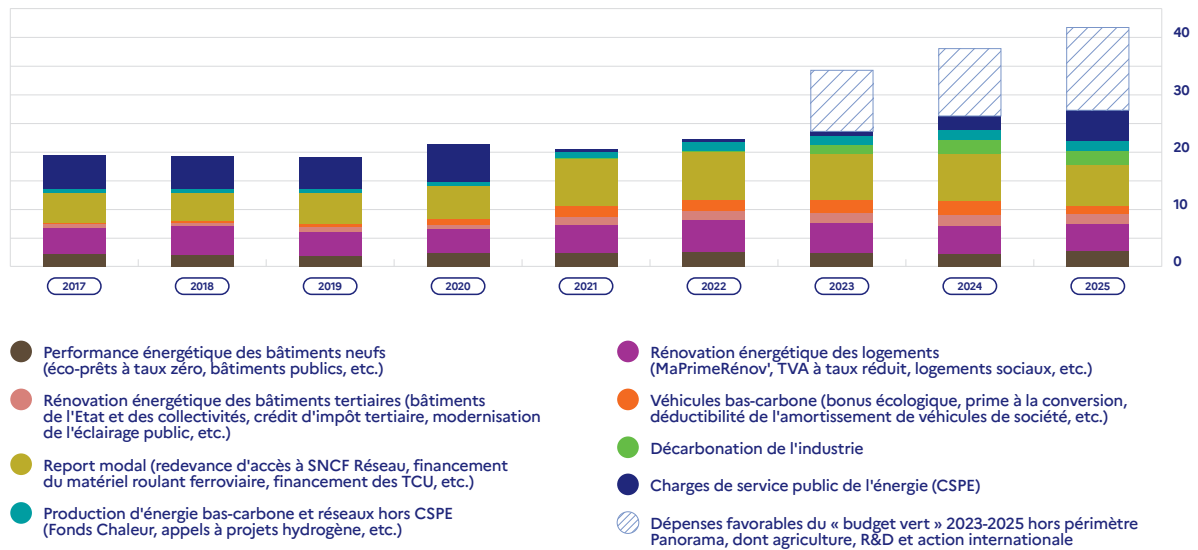
Plus d'un tiers des leviers de décarbonation ne sont pas rentables et portés par des acteurs non capables de les financer



Ces clarifications sont utiles pour poser le débat et préparer les décisions, et il reste à ce titre encore du chemin à parcourir dans les mois et années à venir, afin notamment de poursuivre les réformes pour s'assurer que l'argent investi par l'État fasse bien la différence, ce qui suppose de lutter toujours plus contre la fraude ou les effets inflationnistes, ou bien encore afin d'assurer que les modalités de financement de l'action écologique des collectivités, qui sont en premières lignes, permettent de mettre en œuvre de véritables stratégies territoriales, cohérentes avec les stratégies nationales. Tout ce travail mené par le SGPE en interministériel est par ailleurs continuellement enrichi par les contributions des acteurs extérieurs, dans la lignée du rapport Pisani-Ferry Mahfouz, qui posait les bases d'un scénario et des grands ordres de grandeur des besoins de financement.

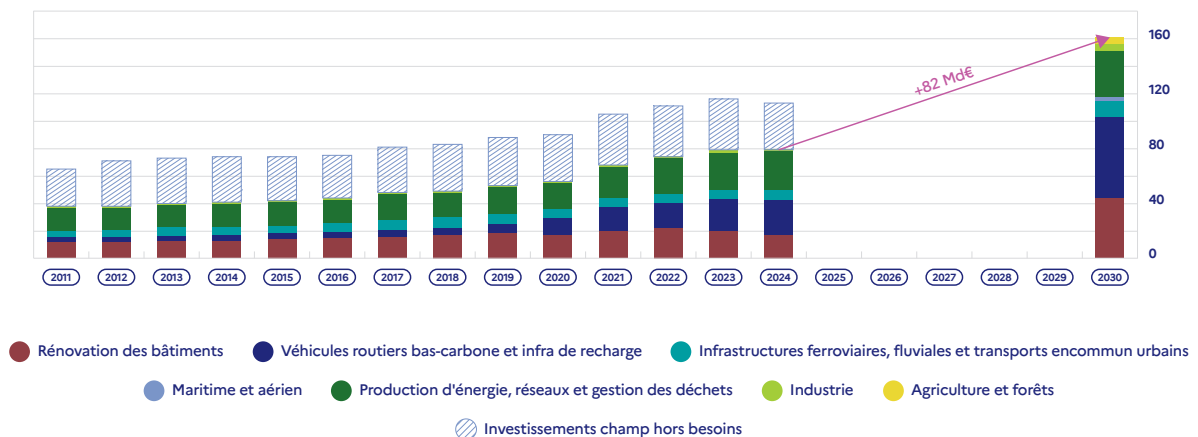
Les dépenses de l'Etat en faveur des investissements climat se maintiennent

Synthèse des investissements par secteur et scénario (En milliards d'euros - 2024)



Source : I4CE, à partir des projets de loi de règlement (2017-2024) et de la loi de finances initiale (2025).

Investissements bas-carbone historiques et besoins à horizon 2030 de l'ensemble des acteurs (en Md€2024)



*Les estimations d'investissements bas-carbone sur l'historique sont réalisées sur un périmètre plus large que les besoins d'investissements. La catégorie « Sous-total hors besoins » inclut les investissements historiques bas-carbone de la construction neuve (amenés à diminuer avec l'atteinte des objectifs de baisse de l'artificialisation) et des secteurs pour lesquels les estimations de besoins ne sont pas disponibles à date (comme par exemple la construction de nouvelles lignes ferroviaires, cyclables, fluviales ou de transport en commun urbains).
 ** Hors construction de nouvelles lignes.
 *** Véhicules particuliers, véhicules utilitaires légers, poids-lourds, bus et cars.
 Note de lecture : En 2011 les investissements bas-carbone atteignaient 63 Md€2024 en France. En 2024, ils ont atteint 113 Md€2024. NB : Les montants renseignés dans ce graphique sont établis à périmètre et méthodologie SPAFTE. Ils diffèrent à ce titre des montants originaux calculés par I4CE dans son Panorama des financements climat 2025. Source : Données : I4CE (2025), Édition 2025 du Panorama des financements climat (lien). Calculs Trésor à périmètre et méthodologie SPAFTE (voir Annexe 1) »

Renforcer la qualité des études d'impact des projets de loi

La multiplication des contentieux climatiques impose une rigueur accrue dans la décision publique. La réussite des stratégies environnementales passe donc non seulement par leur bonne mise en œuvre mais également par la cohérence de l'ensemble des politiques publiques avec ces stratégies, dont le SGPE a explicitement la responsabilité.

Si la loi impose déjà la réalisation d'une évaluation environnementale ex ante, la qualité de ces évaluations relève un triple enjeu : sécuriser la cohérence des actions avec les stratégies environnementales, sécuriser juridiquement les actions, répondre aux attentes sociétales.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la circulaire n° 6502/SG du 1^{er} septembre 2025, qui renforce le cadre de l'évaluation préalable des textes normatifs, en particulier sur la dimension environnementale. Cette circulaire exige ainsi que l'ensemble des axes du budget vert (atténuation, adaptation, eau, économie circulaire, pollution, biodiversité) soient pris en compte dans les études d'impact. Elle permet également

au secrétariat général du Gouvernement de convoquer pour les textes présentant de forts enjeux environnementaux une réunion de cadrage permettant de mettre sous le contrôle du SGPE l'évaluation environnementale du texte. Ces textes sont ainsi systématiquement confrontés aux stratégies nationales environnementales (stratégies bas-carbone, biodiversité, etc.) et à leurs indicateurs.

Plus généralement, la circulaire prévoit la **formation par le SGPE d'un groupe de travail** constitué de représentants des opérateurs de l'État et de l'administration ainsi que d'experts extérieurs, avec une double mission. La première est de **constituer une base méthodologique** (outils, méthodes et guides relatifs aux différentes thématiques environnementales). La seconde est d'organiser la montée en compétence des ministères en matière d'évaluation environnementale des textes, et ce par la **mise en place d'un réseau interministériel** de correspondants permettant le partage des données et méthodes, et la remontée de retours d'expérience permettant l'identification d'éventuels besoins de formation.



©Terra

Coordonner et accompagner les administrations pour que le levier du numérique et des données soit pleinement au service du pilotage des politiques publiques

En décembre 2023, le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) publiait la première version du Référentiel d'actions numérique et données pour la planification écologique en concertation avec les acteurs publics comme privés (plus de 350 contributions).

Le document recense l'essentiel des initiatives du numérique public en lien avec la planification écologique et souligne trois déterminants majeurs : **l'importance stratégique, pour la planification écologique, d'équiper l'ensemble des acteurs de la planification écologique de services numériques et de données aux plus hauts standards, la vigueur d'un écosystème foisonnant, et la nécessité d'urbaniser cet écosystème**, c'est-à-dire d'organiser, rationaliser et mutualiser les outils et les données pour en faire plein levier au service de la planification écologique.

Courant 2024, près de 20 millions d'euros ont été investis via un fonds d'investissement dédié (FINDPE) pour financer l'amorçage de nombreuses initiatives issues du Référentiel d'actions. Co-piloté avec la Direction interministérielle du numérique, le FINDPE a été l'occasion de mettre en place une gouvernance collégiale incluant les décideurs des administrations concernées (ministères comme agences et opérateurs).

C'est dans cet esprit que le SGPE et la DINUM pérennisent, en 2025, le Comité stratégique numérique et données dans l'objectif de consolider la démarche d'urbanisation dans la durée.

En parallèle, le pôle numérique et données coordonne, en relation avec le Cabinet du Premier ministre, la consolidation de l'ensemble des données permettant d'organiser un pilotage plus fin et plus fréquent des politiques publiques de planification écologique à l'échelon interministériel.

Dans une optique de temps long, le SGPE s'attelle enfin à proposer des mécanismes nouveaux pour adresser le besoin croissant de compétences numériques et données au sein de la sphère publique pour coordonner et mener à bien une politique d'ouverture, de circulation des données et d'interopérabilité à grande échelle pour une planification écologique plus efficace, plus transparente et plus agile.



.....
Pour accéder au référentiel :



info.gouv.fr/france-nation-verte
.....

Le village de la planification écologique
La logique de plateforme publique maquetée en pages suivantes propose de s'inspirer de la gouvernance d'une ville pour répartir efficacement les rôles entre acteurs publics d'une part, et avec sphère privée d'autre part. Cette vision cartographique illustre la méthode de travail du pôle numérique et données du SGPE : panorama des plateformes existantes, détection des potentielles mutualisations et interopérabilités des systèmes en lien avec les directions et ministères concernés.



INNOVATION

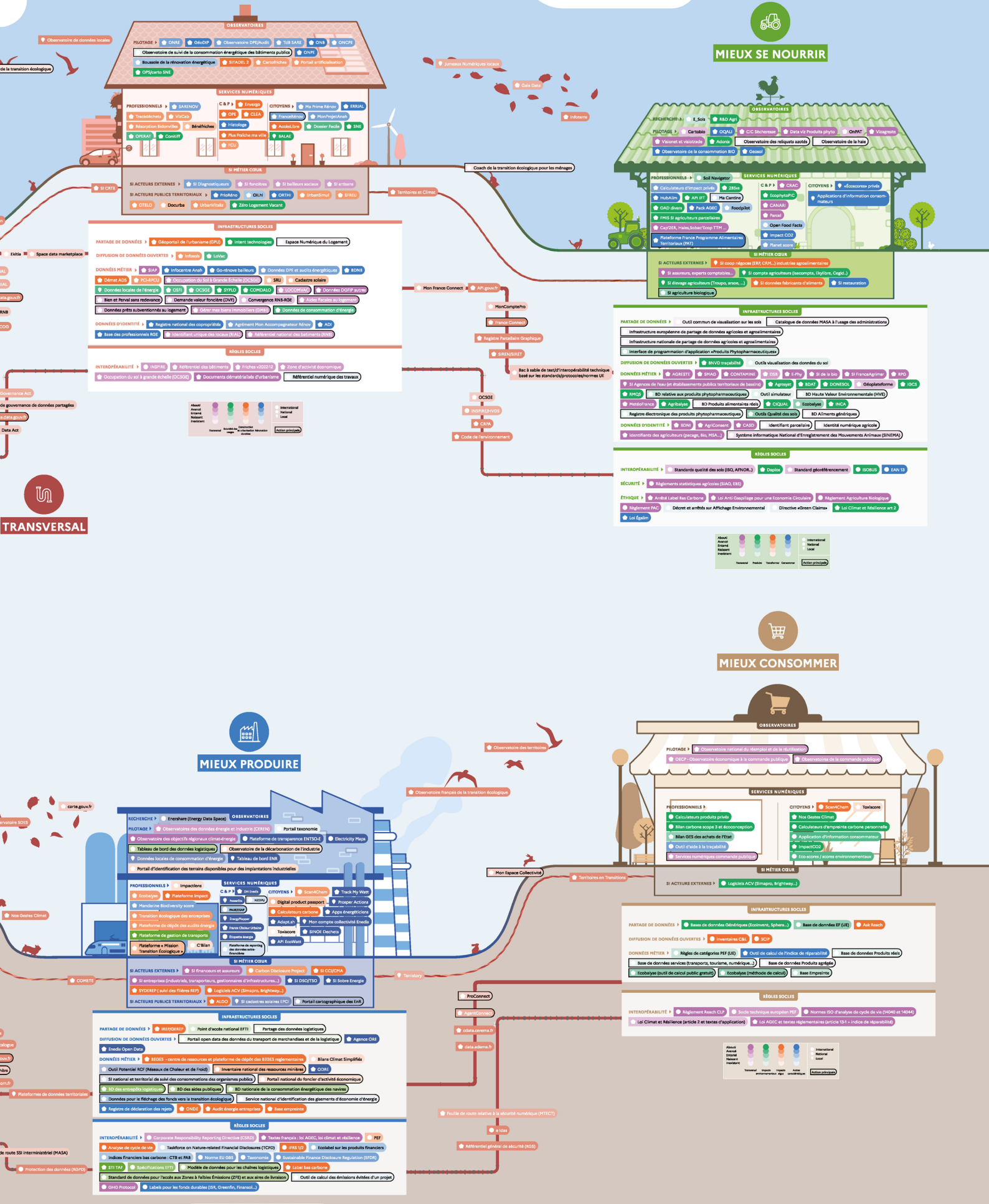
MIEUX SE LOGER

ENGAGEMENT

MIEUX SE NOURIR

MIEUX CONSOMMER

MIEUX PRODUIRE



A page of lined paper with 18 horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. The background of the page is white, and the lines are a light blue color.

FRANCE NATION VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

Secrétariat général
à la planification écologique
19 rue de Constantine
75007 Paris

info.gouv.fr/france-nation-verte

